

Annonces diverses



CS COMMUNICATION & SYSTEMES

Société anonyme au capital de 21.526.778 Euros
Siège social : 54-56 avenue Hoche, 75008 Paris
692 000 946 RCS Paris

Avis aux porteurs d'obligations convertibles en actions de la société CS Communication & Systèmes

Les porteurs d'obligations convertibles en actions de la société CS Communication & Systèmes (la « **Société** ») sont informés, conformément aux articles L. 228-99 et R. 228-92 du Code de commerce que :

- en vertu de la délégation de compétence que l'assemblée générale des actionnaires lui a consentie le 26 juin 2018, aux termes de sa vingtième résolution, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 26 juin 2018, de procéder à une émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« **Augmentation de Capital** ») et de subdéléguer au Directeur général de la Société, tous pouvoirs à l'effet, notamment, de décider la réalisation de l'émission d'actions nouvelles et d'en fixer toutes les modalités dans les limites précisées par le Conseil d'administration ;
- le Directeur général de la Société, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, a notamment décidé le 28 juin 2018 d'arrêter les conditions définitives de l'Augmentation de Capital ;
- l'Augmentation de Capital sera réalisée, par émission d'un nombre de 1.722.142 actions nouvelles pouvant être porté à un maximum de 1.949.152 actions nouvelles en cas d'exercice de la clause d'extension, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- le montant de l'Augmentation de Capital sera égal à 10.160.637,80 euros pouvant être porté à 11.499.996,80 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension ;
- le prix de souscription des actions nouvelles est de 5,90 euros par action (soit, 1 euro de valeur nominale et 4,90 euros de prime d'émission) ;
- chaque actionnaire recevra le 4 juillet 2018 un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte-titre à l'issue de la journée comptable du 3 juillet 2018 ;
- les titulaires des droits préférentiels de souscription pourront souscrire :
 - (i) à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 25 actions existantes possédées ; (25 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 5,90 euros par action),
 - (ii) à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible ;
- la période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 6 juillet 2018 au 17 juillet 2018 inclus.

Les droits des porteurs d'obligations convertibles en actions seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration